



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2025 / 12

« Budget de fonctionnement de l'année 2026 »

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 9 décembre 2025

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	3
2. Objet du préavis	3
2.1 Résultat	3
2.2 Classification par nature.....	4
2.3 Classification par fonctionnement	7
2.4 Détail de la répartition des intérêts passifs par section.....	12
2.5 Péréquation financière	13
3. Synthèse	13
4. Conclusion :	14

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous transmettons, par la présente, le préavis municipal concernant le budget de l'année 2026.

1. Introduction

La Municipalité vous propose le budget de fonctionnement pour l'année 2026, dont le détail des comptes par ordre administratif est annexé au présent préavis.

Ce budget a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 28.10.2025. Il a été transmis au Conseil communal dans les meilleurs délais pour assurer un temps suffisant à l'analyse. Pour rappel, il doit être communiqué à la Préfecture du district Broye-Vully, une fois validé par le législatif, d'ici au 31.12.2025.

Ce budget suit globalement les tendances des derniers exercices à savoir une forte hausse de charges marquées au niveau des intérêts et des amortissements liés aux grands investissements. Les hausses des charges des associations intercommunales et du canton sont également en fortes hausses. Des augmentations mesurées sont constatées dans les impôts et le patrimoine. Le budget reste équilibré mais avec une marge beaucoup plus réduite en raison, notamment, de la hausse des charges précitées.

L'élaboration d'un budget reste une estimation des charges et produits selon les informations connues à ce jour. Ainsi, il doit permettre une certaine souplesse à la Municipalité pour gérer le bon fonctionnement de la commune. Le cas échéant, la délégation de compétences peut aussi permettre à la Municipalité d'engager des dépenses extraordinaires et non prévisibles à hauteur de CHF 30'000 par cas pour réagir aux différentes situations.

Nous rappelons que les comptes sont présentés de manière très détaillées pour donner un maximum de transparence au législatif. Dès le budget 2027, les comptes seront présentés sous la forme de MCH2.

2. Objet du préavis

2.1 Résultat

Le budget 2026 présente un excédent de produit qui se monte à :

- Total des charges CHF 28'719'224.00
- Total des revenus CHF 28'751'469.00

CHF 32'245.00

Ce résultat positif est légèrement inférieur à celui du budget 2025 qui se montait à CHF 55'685.00.-, mais inférieur aux comptes clôturés 2024 qui affichaient un résultat de CHF 253'005.49.-.

2.2 Classification par nature

Le tableau ci-dessous permet de constater les charges (3***) et produits (4***) classés par nature, comme présentés dans les entreprises sous forme de « pertes et profits ».

Comptes par nature	Budget 2026	Budget 2025	Variation	Comptes 2024	Variation
30 AUTORITES ET PERSONNEL	-3 151 450.00	-3 067 450.00	2.7%	-2 890 140.35	8.3%
31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	-4 668 864.00	-4 638 100.00	0.7%	-4 964 522.50	-6.3%
32 INTERETS PASSIFS	-482 500.00	-391 000.00	19.0%	-326 343.31	32.4%
33 AMORTISSEMENTS	-8 041 800.00	-4 504 515.00	44.0%	-1 933 435.14	76.0%
35 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	-9 513 410.00	-9 258 608.00	2.7%	-8 109 985.75	14.8%
36 AIDES ET SUBVENTIONS	-64 200.00	-53 000.00	17.4%	-71 283.35	-11.0%
38 ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT	0.00	0.00	-	-20 500.00	-
39 IMPUTATIONS INTERNES	-2 797 000.00	-2 710 500.00	3.1%	-2 373 489.20	15.1%
40 IMPOTS	10 079 000.00	9 959 000.00	1.2%	9 558 435.75	5.2%
41 PATENTES, CONCESSIONS	105 000.00	105 000.00	0.0%	101 719.90	3.1%
42 REVENUS DU PATRIMOINE	2 903 870.00	2 742 970.00	5.5%	2 564 101.03	11.7%
43 TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS	2 298 600.00	2 079 550.00	9.5%	2 364 229.03	-2.9%
44 PARTS AUX RECETTES CANTONALES	251 500.00	251 500.00	0.0%	247 654.30	1.5%
45 PARTICIPATIONS, REMB. COLLECTIVITES PUBL.	3 418 236.00	2 853 796.00	16.5%	3 262 785.14	4.5%
46 AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DE TIERS	13 000.00	9 000.00	30.8%	15 679.00	-20.6%
48 PRELEVEMENTS FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	6 885 263.00	3 967 542.00	42.4%	454 611.74	93.4%
49 IMPUTATIONS INTERNES	2 797 000.00	2 710 500.00	3.1%	2 373 489.30	15.1%
Résultat	32 245.00	55 685.00		253 005.59	

Ces charges et produits intègrent également des charges et produits non monétaires comme les amortissements (33), les imputations internes (salaires 39 et 49) et les prélèvements & attributions aux fonds de réserves (38 et 48).

Cette présentation sommaire nous permet de constater les principales tendances du budget 2026. **Ces variations¹ par rapport aux comptes 2024** sont les suivantes :

- **30 / Autorité et personnel** => + 261 KCHF
 - Les charges de personnel et des autorités sont en augmentation. Les modifications pour 2026 sont notamment dues à une réorganisation générale avec une étude des besoins en personnel de chaque service, afin de pouvoir répondre aux exigences actuelles. Il est prévu d'un renfort à la voirie, la conciergerie et la bourse. Une indexation des salaires basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) est également appliquée.
 - Voir détail de la répartition dans le chapitre 2.3, rubrique 13.

¹ Les montants sont arrondis en KCHF (1000 CHF) pour faciliter la lecture.

• **31 / Biens, services et marchandises**

=> - 295 KCHF

- La baisse s'explique principalement par le fait qu'à partir de 2025, seul l'entretien usuel des routes est comptabilisé en charges de fonctionnement. Les travaux de plus grande envergure, représentant une utilisation sur plusieurs exercices, sont désormais inscrits en crédits d'investissements, permettant ainsi une répartition plus équilibrée de la charge sous forme d'amortissements.

• **32 / Intérêts passifs**

=> + 156 KCHF

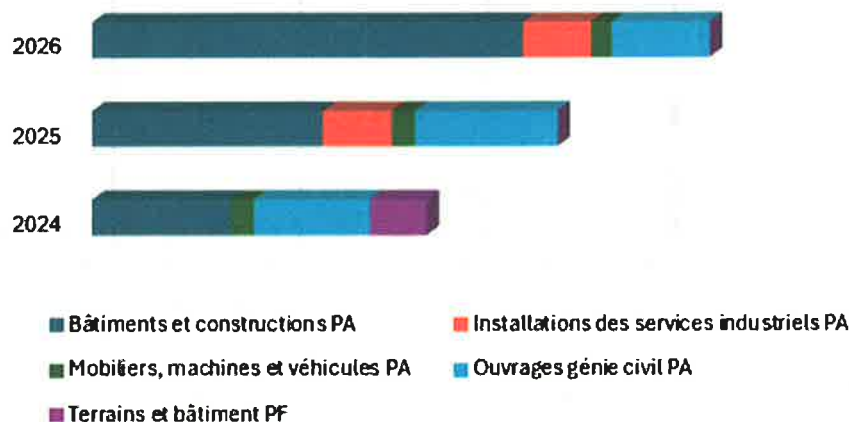
- Les prévisions d'investissements pour l'année 2026 sont estimées à 11 mio. Par conséquent, la charge d'intérêts est en forte hausse ayant recours à l'emprunt pour financer une partie de ces projets.
 - *Voir détail de la répartition des intérêts sous le chapitre 2.4.*

• **33 / Amortissements**

=> + 6'108 KCHF

- Le tableau, ci-dessous, détaille les tendances projetées dans les amortissements obligatoires (nature 331). Une nette augmentation est à souligner dans le chapitre des bâtiments du PA². Celle-ci s'explique par la clôture projetée de la halle polyvalente et notre politique d'amortissement dynamique. A souligner également que selon les recommandations MCH2, dès 2025, le PF³ ne s'amortit plus.

Evolution amortissements 2024 - 2026



- La forte augmentation que nous observons dans la rubrique 332 est principalement attribuable à des amortissements supplémentaires que nous devons effectuer afin de répondre au crédit voté 2019/05 (Remise à ciel ouvert du ruisseau), 2021/03 (Construction du réservoir de Charmontel), 2023/10

² PA = patrimoine administratif qui n'a pas vocation à créer des revenus.

³ PF = patrimoine financier (immeubles à prépondérance en logement).

(Halle polyvalente), 2024/06 (Réfection de la route d'Avenches) et 2024/12 (Entretien routier). Ceci est lié à l'explication ci-dessous du point 48.

- **35 / Remboursements et participations** => + 1'403 KCHF
 - La croissance des charges provient essentiellement de la péréquation financière dont l'analyse globale des comptes de charges et de produits permet d'avoir une vue nette sur l'impact du coût pour notre commune.
 - *Voir détail de la nouvelle péréquation financière sous le chapitre 2.5.*

- **40 / Impôts** => + 521 KCHF
 - Nous observons dans sa globalité une hausse des encaissements fiscaux projetés. Afin d'obtenir une vision au plus proche de la réalité, l'impôt des personnes physiques a été estimé en fonction de l'effectivement encaissé en 2024, ainsi que de la période en cours.
 - *Voir explications dans le chapitre 2.3, rubriques 21.*

- **42 / Revenus du patrimoine** => + 340 KCHF
 - L'augmentation des revenus du patrimoine financier et administratif, respectivement les loyers, est principalement attribuable à l'extension de l'EPK mettant à disposition des classes supplémentaires, du revenu projeté de la halle polyvalente, ainsi qu'un gain comptable concernant la vente d'un terrain à l'AIRPG. Un préavis pour la vente du terrain sera prochainement soumis au Conseil communal.

- **45 / Participations, remboursements collectivités publiques** => + 155 KCHF
 - La croissance des produits provient essentiellement de la péréquation financière dont l'analyse globale des comptes de charges et de produits permet d'avoir une vue nette sur l'impact du coût pour notre commune.
 - *Voir détail de la nouvelle péréquation financière sous le chapitre 2.5.*

- **48 / Prélèvements fonds et financements spéciaux** => + 6'430 KCHF
 - En vertu du crédit voté 2019/05 (Remise à ciel ouvert du ruisseau), 2021/03 (Construction du réservoir de Charmontel), 2023/10 (Halle polyvalente), 2024/06 (Réfection de la route d'Avenches) et 2024/12 (Entretien routier), un prélèvement dans les fonds de réserves et financements spéciaux doit être effectué. Ceci est lié à l'explication ci-dessus du point 33.

Voir explications dans le chapitre 2.3, rubriques 35, 43, 46, 47 et 81.

2.3 Classification par fonctionnement

L'évolution des groupes de comptes, classés par fonctionnement, est la suivante :

Regroupement par fonction	Budget 2026	Budget 2025	Variation	Comptes 2024	Variation
10 AUTORITES	-348 450.00	-338 950.00	2.7%	-345 068.70	1.0%
11 ADMINISTRATION	-985 359.00	-1 004 966.00	-2.0%	-828 942.64	15.9%
15 AFFAIRES CULTURELLES, LOISIRS	-171 202.00	-170 500.00	0.4%	-140 464.37	18.0%
16 TOURISME					
				<i>Comptes équilibrés (liés à des taxes)</i>	
17 SPORTS	-42 500.00	-35 500.00	16.5%	-25 703.45	39.5%
18 TRANSPORTS PUBLICS	-254 500.00	-252 022.00	1.0%	-204 861.70	19.5%
19 SERVICE DE L'INFORMATIQUE	-160 000.00	-178 000.00	-11.3%	-133 802.05	16.4%
21 IMPOTS	9 987 800.00	9 873 500.00	1.1%	9 452 459.44	5.4%
22 SERVICE FINANCIER	2 142 612.00	1 511 158.00	29.5%	313 320.04	85.4%
31 TERRAINS	405 700.00	391 900.00	3.4%	372 442.88	8.2%
32 FORETS	-55 500.00	-38 000.00	31.5%	-30 715.20	44.7%
33 VIGNES	5 900.00	5 800.00	1.7%	5 915.35	-0.3%
34 BATIMENTS PATRIMOINE FINANCIER	160 150.00	173 650.00	-8.4%	128 702.15	19.6%
35 BATIMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-1 432 667.00	-920 086.00	35.8%	-811 432.85	43.4%
41 SERVICE TECHNIQUE	-63 000.00	-45 000.00	28.6%	-51 685.24	18.0%
42 SERVICE DE L'URBANISME	-321 341.00	-426 586.00	-32.8%	-422 308.05	-31.4%
43 ROUTES	-927 963.00	-952 502.00	-2.6%	-1 760 239.50	-89.7%
44 PARCS, PROMENADES, CIMETIERES	-179 704.00	-159 981.00	11.0%	-152 496.80	15.1%
45 ORDURES MENAGERES, DECHETTERIE	-155 713.00	-91 374.00	41.3%	-85 294.50	45.2%
46 RESEAU DES EGOUTS ET DE L'EPURATION					
				<i>Comptes équilibrés (liés à des taxes)</i>	
47 COURS D'EAU, RIVES ET PORTS	312 436.00	315 991.00	-1.1%	251 348.93	19.6%
52 ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE HARMOS	-3 168 985.00	-2 976 200.00	6.1%	-2 654 762.85	16.2%
53 ENSEIGNEMENT SPECIALISE	0.00	2 250.00	0.0%	0.00	0.0%
54 ORIENTATION PROFESSIONNELLE	-5 000.00	-4 500.00	10.0%	-4 918.90	1.6%
58 TEMPLES ET CULTES	-45 000.00	-51 500.00	-14.4%	-67 014.80	-48.9%
61 CORPS DE POLICE	-627 663.00	-621 042.00	1.1%	-385 246.55	38.6%
62 CONTRÔLE DE L'HABITANT	-77 997.00	-62 870.00	19.4%	-53 643.45	31.2%
63 POLICE SANITAIRE	-4 000.00	-3 000.00	25.0%	-2 977.54	25.6%
64 SERVICE DE L'INHUMATION	-7 500.00	-6 000.00	20.0%	-8 580.00	-14.4%
65 DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	-208 500.00	-169 500.00	18.7%	-150 269.11	27.9%
66 PROTECTION CIVILE	-59 500.00	-59 500.00	0.0%	-50 715.15	14.8%
71 SERVICE SOCIAL	-73 200.00	-73 000.00	0.3%	-70 082.25	4.3%
72 PREVOYANCE SOCIAL CANTONALE	-3 580 609.00	-3 607 345.00	2.0%	-1 670 392.40	53.3%
73 SANTE PUBLIQUE	-8 000.00	0.00		0.00	
81 SERVICE DES EAUX					
				<i>Comptes équilibrés (liés à des taxes)</i>	
82 SERVICE ELECTRIQUE	-18 500.00	-70 640.00	-281.8%	-159 565.25	-762.5%
Résultat	32 245.00	55 685.00		253 005.49	

Comme pour les comptes par nature, ces charges et produits intègrent également des charges et produits non monétaires (amortissements, imputations internes de salaires et prélèvements & attributions aux fonds de réserves).

Afin de faciliter la compréhension du budget de fonctionnement, il nous paraît nécessaire de relever quelques explications liées à certains postes et en comparaison aux comptes 2024 :

Administration générale

13 Service du personnel

- Compte 1300.3901.000 : La répartition salariale (imputations internes) sur les différents domaines est présentée dans le tableau ci-dessous. Nous pouvons constater un renforcement de la bourse pour MCH2, à la voirie et à la conciergerie. Aucune ligne n'est le constat d'un salaire d'un collaborateur mais est le résultat de clés d'affectation.
 - Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 30.

Comptes, nature - section		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
3901.000	Imputations internes salaires du personnel	2 797 000.00	2 710 500.00	2 373 489.30
1100	Administration	724 359.00	715 966.00	592 794.30
16XX	Tourisme et plage	140 263.00	123 742.00	185 191.00
3501	Frais communs bâtiments patrimoine administratif	145 164.00	126 921.00	113 718.00
3513	Salle polyvalente, Salavaux (Route du Gros Buisson 1)	63 212.00	55 268.00	45 898.00
3519	Ecole primaire EPK, Salavaux (Gros Buisson 7)	325 011.00	284 167.00	259 633.00
4200	Service de l'urbanisme	316 341.00	431 586.00	344 837.00
4300	Routes	410 738.00	417 527.00	341 610.00
4400	Parcs, promenades, cimetières	126 704.00	110 781.00	97 733.00
4510	Déchets urbains	50 626.00	39 320.00	35 622.00
4520	Déchetteries	198 587.00	172 654.00	156 419.00
4610	Réseau des égouts et de l'épuration	10 000.00	.00	.00
4710	Port Vallamand, bâtiments les Garinettes	140 689.00	123 009.00	109 151.00
60XX	Police	125 306.00	109 559.00	90 883.00
8100	Service des eaux	20 000.00	.00	.00

15 Affaires culturelles, loisirs

- Compte 1500 / 3522.000 : En complément de la participation cantonale à la fondation de la musique, la commune s'engage activement à soutenir les enfants inscrits au conservatoire en leur offrant une participation financière.

16 Tourisme

- Compte 1610 / 3185.700 : La diminution des charges afférentes aux patrouilles de sécurité résulte d'une réévaluation des besoins en matière de surveillance.
- Compte 1620 / 3185.920 : Les honoraires versés à Morat Tourisme ont été réévalués à la réalité du travail effectué sur cette première année de collaboration.
- Compte 1620 / 3193.100 : La commune a décidé de reconduire le soutien financier au Comptoir Vully-Avenches et la FanZone, afin de favoriser le développement et la visibilité de sociétés locales et du tourisme.

17 Sports

- Compte 1700 / 3145.300 : La commune a décidé d'apporter un soutien financier à l'entretien des cibles du stand de tir de Constantine, afin de favoriser le maintien des installations sportives.

18 Transports publics

- Compte 1800 / 3517.000 : Les charges liées à la répartition des frais cantonaux des transports publics sont en hausses et imposées par le canton.

19 Informatique

- Compte 1900 / 3156.000 : Les coûts afférents à la mise en œuvre informatique du MCH2 feront l'objet d'un préavis soumis prochainement au Conseil communal, dès lors, le compte maintenance ne regroupe que les charges ordinaires d'entretien et hébergement des applications.
- Compte 1900 / 3156.100 : Le développement et la modernisation se poursuit au niveau des outils informatiques et logiciels notamment pour le développement du site internet et du guichet virtuel.

Finances

21 Impôts

- Comptes 2100 / 4001.000 : L'estimation fiscale a été établie sur la base des acomptes 2025, indexés à hauteur de 1.5%, intégrant une réévaluation des reports des exercices antérieurs ; cette approche, d'un caractère légèrement moins prudentiel que par le passé, se trouve néanmoins pleinement justifiée au regard des tendances observées à ce jour.
 - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 40.*
- Comptes 2100 / 4020.000 : Une évaluation modeste est appliquée dans l'estimation des recettes issues de l'impôt foncier. En effet, une campagne de réévaluation de l'estimation fiscale a été effectuée.

Domaines et bâtiments

31 Terrain

- Compte 3100 / 3185.140, 4805.000 : En raison des incertitudes liées aux glissements de terrain, la Commune a reconduit la prévision budgétaire correspondante ; il est rappelé qu'en cas de sinistre, les charges seraient compensées par un prélèvement sur le fonds spécifiquement constitué à cet effet.

34/35 Bâtiments

- *Nature 3123.000 et 3124.000 : Au vu de la situation économique actuelle, aucune indexation n'a été retenue sur le prix de l'énergie ; l'estimation s'appuie sur la situation comptable de l'exercice 2024, ajustée selon les évolutions constatées en cours d'année. L'évaluation des coûts de combustibles demeure néanmoins sujette à incertitude, la Commune privilégiant, lors de l'approvisionnement, les conditions tarifaires prévalant sur le marché.*
- **Compte 3441 / 3141.000** : Le remplacement et la remise à niveau du plan de fermeture du bâtiment ont été intégrés dans les charges d'entretien afin de garantir la pérennité, la sécurité et la conformité des infrastructures.
- **Compte 3501 / 3185.110** : Les coûts liés aux CECB ont été revus à la baisse, afin de les adapter plus précisément aux besoins réels identifiés.
- **Comptes 3513 / divers** : les explications sur la forte hausse des charges d'amortissements et d'intérêts ont été expliquées dans les comptes par nature. Les revenus locatifs de la salle sont intégrés dans le compte 3519.
- **Compte 3519.4271.00** : L'augmentation du revenu Arpeje résulte de l'encaissement des recettes afférentes à la salle polyvalente, ainsi qu'aux classes supplémentaires mises à disposition. Par mesure de continuité et afin d'assurer une traçabilité, l'intégralité de ces montants demeure enregistrée sous la fonction 3519, une ventilation plus détaillée étant envisagée lors de la transition MCH2.
- **Compte 3551 / 3141.000** : Le remplacement et la remise à niveau du plan de fermeture du bâtiment ont été intégrés dans les charges d'entretien afin de garantir la pérennité, la sécurité et la conformité des infrastructures.

Travaux

41 à 43 Service technique, urbanisme, routes

- **Comptes 4100 / 3156.000** : Il a été jugé nécessaire de procéder à l'acquisition de licences supplémentaires, afin de répondre de manière adéquate aux exigences croissantes et toujours plus spécialisées du service technique.
- **Compte 4300 / 3321.000, 4804.000** : En conformité avec le préavis 2024/12 relatif à l'entretien routier 2025 – 2026, il sera procédé à un amortissement supplémentaire, dont l'impact demeure sans aucune influence sur le résultat en raison d'un prélèvement équivalent opéré sur le fonds de réserve affecté aux routes.

Travaux

45 Ordures ménagères et déchetteries

- **Comptes 4510 / 3154.000** : la Commune a arrêté la décision de déplacer le compacteur de Salavaux à la déchetterie des Rondettes, cette opération impliquant diverses remises à niveau ainsi que des travaux de remise en état.

46 Réseau des égouts et épuration

- Compte 4610 / 3185.000 : Des frais ont été prévus en vue de réaliser une étude sur l'état général des canalisations communales, afin d'évaluer plus précisément la partie du réseau destinée à être cédée à l'EBBV.
- Compte 4610 / 3321.000, 4811.000 : La fin des travaux étant prévue en 2026, nous reportons la recommandation formulée dans le préavis « 2024/06 Réfection de la route d'Avenches » préconisant d'effectuer un prélèvement sur le fond financements spéciaux épuration et sa neutralisation par un amortissement supplémentaire.
 - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 48.*

47 Cours d'eau, rives et ports

- Compte 4710 / 3303.000 : Le modèle comptable MCH2 préconisant une présentation fidèle de la situation patrimoniale, dans la continuité du budget 2025, nous n'avons pas baissé la valeur du port.
- Compte 4730 / 3147.200, 4249.000 : L'augmentation de la participation communale au projet de la renaturation de la Petite Glâne entraîne une hausse des charges, laquelle sera partiellement compensée par un gain comptable issu de la vente d'un terrain à l'AIRPG
 - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 42.*
- Compte 4730 / 3321.000, 4809.000 : La recommandation formulée dans le préavis « 2019/05 Remise à ciel ouvert du ruisseau » préconise d'effectuer un prélèvement sur le fond investissements futurs et sa neutralisation par un amortissement supplémentaire.
 - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 48.*

Instruction publique

52 Enseignement scolaire et parascolaire

- Compte 5200 / 3522.200 : Les charges sont basées sur la répartition des charges de l'ARPEJE selon la population et le nombre d'élèves. La commune supporte 30,79 % des charges de cette importante association intercommunale.
- Comptes 3522.210, 3522.220, 3522.230, 3522.240 : La forte augmentation des charges est directement attribuable à la hausse projetée de fréquentation des infrastructures scolaires et parascolaires (extension EPK).
- Compte 5200 / 3163.300 et 4271.200 : L'ARPEJE prendra en charge la location de la structure modulaire durant la période 2026.

Police

61 Corps de police

- Compte 6100 / 3511.000 : Les charges liées à la participation à la police cantonale est en hausse.
 - *Voir détail de la péréquation financière sous le chapitre 2.5.*

65 Défense contre l'incendie

- Compte 6500 / 3521.000 : Les charges liées concernant la répartition des frais intercommunaux du service de la défense incendie sont également en hausse, directement liée à la construction d'une nouvelle caserne.

Service social

72 Prévoyance sociale cantonale

- Compte 7200 / 3515.000 : Les charges liées à la participation de la cohésion sociale est en hausse.
 - *Voir détail de la nouvelle péréquation financière sous le chapitre 2.5.*

Santé publique

73 Santé publique

- Compte 7300 / 3114.000 : La Commune s'est dotée de défibrillateurs, dans une volonté de renforcer la sécurité publique et d'assurer une prise en charge optimale des situations d'urgence.

Services industriels

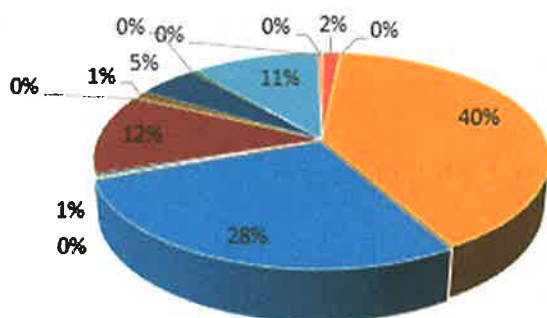
81 Service des eaux

- Compte 8100 / 3321.000, 4813.000 : La recommandation formulée dans le préavis « 2021/03 Réservoir de Charmontel » préconise d'effectuer un prélèvement sur le fond financements spéciaux eau et sa neutralisation par un amortissement supplémentaire.
 - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 48.*
- Compte 8100 / 4351.100 : Suite à l'adoption du nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau, préavis 2025/05, un prix de CHF 2.10 / m3 sera appliqué dès le 01.01.2026.

2.4 Détail de la répartition des intérêts passifs par section

- Comme vu précédemment, la hausse des charges d'intérêts se monte à KCHF 156.
- Nous rappelons que les intérêts passifs se répartissent proportionnellement à la valeur des immobilisations projetées au bilan au 31 décembre 2026. Les charges d'intérêts les plus hautes se concentrent principalement sur les chapitres 8100 Services des eaux, 3519 école EPK et 3513 salle polyvalente, suite aux investissements projetés ou effectués.

Budget 2026, répartition des intérêts passifs



• 1610 • 3100 • 3501 • 3513 • 3519 • 3532 • 3542
 • 4300 • 4510 • 4610 • 4710 • 4730 • 8100 • 8200

Voir explication dans le chapitre 2.2 rubrique 32

2.5 Péréquation financière

- Dès 2025, une nouvelle péréquation financière est entrée en vigueur, accélérant et renforçant le rééquilibrage financier entre les communes, conformément à l'accord de 2020 entre l'UCV et le canton et d'autre part entre les communes et le canton. Cette réforme visait à diminuer la progression de la contribution sociale (PCS) et une nouvelle répartition entre les communes de la facture policière.
- Pour rappel, à données constantes sur les chiffres 2023, nous devrions économiser KCHF 171 par année.
- La comparaison avec les années précédentes réalisée globalement, en se basant sur le solde net, montre les écarts suivants :

Comparaison péréquation et factures cantonales 2024 - 2026				
	2024	2025	2026	Comptabilisation
Participation à la cohésion sociale	1 992 340	3 507 345	3 580 609	7200.3515.000
Alimentation du fonds de péréquation	2 311 893	1 275 888	1 227 324	2200.3520.000
Compensation péréquation	-2 074 304	-2 801 046	-3 383 436	2200.4520.000
Compensation dépenses thématiques	-387 520	-	-	2200.4520.100
Participation à la facture policière	359 611	607 353	614 354	6100.3511.000
Total péréquation et factures cantonales	2 202 020	2 589 540	2 038 851	

3. Synthèse

En résumé, notre budget 2026 se présente comme suit :

Total des charges	CHF	28'719'224.00
Total des revenus	CHF	28'751'469.00
Excédent de produits	CHF	32'245.00

4. Conclusion :

Fondées sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité vous propose, dès lors, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- vu le préavis municipal No 2025 / 12
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

- d'accepter le budget tel que présenté.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 28.10.2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

M. Verdon



La Secrétaire :

E. Savary

Municipal délégué : M. François Haenni

Annexe : Budgets de fonctionnement 2026 (par nature et par ordre administratif)